



Communiqué de presse 12 Mai 2021

Suite à la réunion avec le Premier Ministre et après l'hommage national rendu à notre collègue Éric,

L'intersyndicale prend acte de la mise en application de l'observatoire de la réponse pénale à compter du 1er Juillet 2021.

Nous attendons la finalisation rapide et la mise en place de l'ensemble des mesures énoncées afin de renforcer la réponse pénale pour les agresseurs et meurtriers des Forces de l'Ordre.

La simplification de la procédure pénale est également une urgence absolue pour les enquêteurs mais également pour un meilleur service aux victimes.

Pour autant, la revendication la plus importante de l'intersyndicale n'est pour l'heure pas prise en compte, à savoir la mise en œuvre de peines minimales pour les agresseurs de Forces de l'Ordre.

Lors de son évolution en 1994, le nouveau code pénal avait été étudié, réfléchi, réalisé afin de répondre à un objectif simple celui de « mieux prévoir ».

27 ans après, l'orientation prise pour l'individualisation des peines et l'érosion de celles qui sont prononcées, mettent en exergue aujourd'hui un constat sans appel.

Il faut changer de logiciel...

Mercredi 19 mai, l'intersyndicale appelle l'ensemble des citoyens à soutenir leur police républicaine et les invite à se joindre à tous les personnels de police présents, policiers actifs, administratifs, techniques, scientifiques...

Venez nombreux devant l'Assemblée Nationale de 13h00 à 15h00, soutenir celles et ceux qui vous protègent.

Les secrétaires généraux